

Laval Agglomération  
 Département de la Mayenne  
**BEAULIEU-SUR-ODON - 4 - B**

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL  
 4.2 - Règlement graphique**



P.L.U.i arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018

P.L.U.i approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019

Modification n°1 pour Approbation par le CC le 20 décembre 2021



1:2 500

0 100 200 m



EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	SYMB.	SURFACE (en m²)
Emplacement des équipements / Bénéficiaire : Commune	ER n° 01	4495
Aménagement de la RD 32 / Bénéficiaire : CD 53	ER n° 02	2416
Aménagement de la RD 32 / Bénéficiaire : CD 53	ER n° 02	713
Aménagement de la RD 32 / Bénéficiaire : CD 53	ER n° 02	4017

Références AP	SYMB.	SURFACE (en m²)
53026 AP n° 2 Les Buissons		2143
53026 AP n° 1 Bécoups+Vill		9654

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification).  
 Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

**INFORMATIONS**

- Cours d'eau et écoulements
- Cavités naturelles
- Zones de recherche et d'exploitation de carrière

**PRESCRIPTIONS**

- Arbre remarquable
- Haies à créer pour le renforcement des continuités écologiques
- Linéaire commercial à préserver
- Chemin à préserver
- Espaces boisés classés
- Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance ou de risque

**ZONAGE**

**ZONE URBAINE**

- Ua - Tissu bâti ancien
- Ub - Tissu urbain périphérique
- Ui - Équipements collectifs
- Ue - Activités économiques
- Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Briët
- Uem - Zone d'activités de La Meslerie
- Us - Zone urbaine spécifique

**ZONE AGRICOLE**

- A - Agricole
- Aa - STECAL destiné à développer des activités non agricoles
- Ae - STECAL destiné aux activités équestres et hippiques
- Af - STECAL destiné au stationnement
- Ag - STECAL destiné à la production d'énergies renouvelables
- Ap - Agricole sans aucune construction
- Aah - STECAL destiné à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles constructions d'habitation

**ZONE A URBAINISER**

- 1AUe - A urbaniser à vocation économique à court ter
- 1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court ter
- 1AUI - A urbaniser à vocation équipements et loi
- 2AUh - A urbaniser à vocation habitat à long ter

**ZONE NATURELLE**

- N - Naturelle
- Naa - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux
- Nc - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières
- Ncp - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche
- Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts
- Ni - Secteur destiné à des équipements de loisirs
- N1 - STECAL destiné au développement de gîtes
- N2 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping
- N3 - STECAL dédié aux loisirs motorisés
- N4 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprises

